

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 AOUT 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt sept Aout à 20h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués le vingt Aoutdeux mil dix-huit, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Loïc BATAIS, Président.

Nombre de membres en exercice : 8
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de votants : 6

Étaient présents :BATAISLoïc, BRUNEL Jean-Claude, CHARTIER Marie Thérèse, DELISLE Eric, PAIRE Nicole, ROUANET Jeanine

Étaient absents excusés :

Étaient absents :AUBREE Anthony,PARENT Arnaud

M. BATAIS Loicpropose deux pointssupplémentaires à l'ordre du jour : Décision Modificative n° 2 et la titularisation de Madame PEUVREL Monique.

Les propositions sont retenues à l'unanimité.

Madame ROUANET Jeanine est nommée secrétaire de séance.

/2018 : Validation Compte rendu de la dernière réunion

Le compte rendu du 23 Juillet 2018 a été validé à l'unanimité.

38/2018 : Situation budgétaire, prévisionnel au 31 Août

A ce jour, la situation budgétaire est la suivante:

- ✓ Fonctionnement
 Dépense : 115 748.53€
 Recette : 129 088.98€
 Excédent : 13 340.45€
- ✓ Investissement
 Dépense : 0.00€
 Recette : 3560.19€
 Excédent : 3560.19€

Excédent total : **16900.64€**

- ✓ Reste en trésorerie : **11918.53€**
- ✓ Différence : **4982.11 €**

M BATAIS fait remarquer que cette différence est dûe aux retards de paiement des familles pour les cantines et garderies et notamment la dernière facturation de Juin/Juillet.

39/2018 : Trésorerie et impayés

Un état des dettes de cantine et garderie a été réalisé au 1^{er} Aout 2018 avec un montant total de 12 877.51€ dont :

1608.45€ en 2015
607.29€ en 2016
2280.42€ en 2017
8381.35€ en 2018

En raison de certaines dettes importantes pour quelques familles, il a été décidé à l'unanimité d'accepter les enfants de celles-ci à la cantine pour les foyers résidant à Rimou.

Sur Romazy, une seule famille a des difficultés conséquentes. L'enfant de celle-ci sera accepté à la rentrée à la cantine mais sous réserves de faire un dossier d'aide sociale.

40/2018 : Acompte prévisionnel des communes de Septembre à Décembre

Une prévision budgétaire a été réalisée :

Au chapitre 11, Charges à caractère général : 5000€

DEPENSES :

➤ Salaires :

Nom	Prénom	Type de contrat	Nombre d'heures contrat	Nombre d'heures contrat annualisé	Heures payées par mois
BRUNE	Elodie	CDD	40h/semaine	27.7	119.94
LENORMAND	Christine	CDI	12h/semaine	8.31	35.98
LE NAGARD	Anne	CDD	1.25h/semaine	1.25	5.41
PEUVREL	Monique	Titulaire	40h/semaine	28	121.24
ROUSSEL	Lydie	CDD	7h/semaine	4.85	21.00
SOURDIN	Nathalie	CDD techn	7h/semaine	4.85	21.00
SOURDIN	Nathalie	CDD admin	4h/semaine	4	17.32
					341.90

Le nombre d'heures contrat annualisé doit être multiplié par 4.33 afin de disposer du nombre d'heures à payer par mois.

Le **coût salaires + charges** = 341.90 X 15.30 (le coût de l'heure) X 4 = **20 924.28€**

➤ **Electricité, fioul, eau = environ 3000€** (comptes 65 et 67)

RECETTES :

Cantine : Sur la base de 44 jours d'école X 35 élèves X 3.25€ (tarif repas enfant) = 5005.00€

Garderie : Sur la base de 44 jours d'école X 15 enfants en garderie X 2 € = 1320.00 €

Contribution des communes devraient être de 23 000 € pour les 4 mois. Selon les statuts, le calcul de cette contribution est en fonction du nombre d'élèves par communes.

A la rentrée :

21 enfants de Romazy
15 enfants de Rimou

ROMAZY = **3335€ par mois**, ce qui revient à un total de 13 340€
RIMOU = **2415€ par mois**, ce qui revient à un total de 9660€

La demande d'acompte sera à envoyer début Septembre afin de réapprovisionner le compte 515 (banque) afin de pouvoir payer les salaires.

RAPPEL : la cotisation COS 2018 est calculée sur les effectifs 2016

En 2019, la cotisation sera calculée sur les effectifs 2017, en 2020, sur les effectifs 2018.

Ainsi, durant deux autres années, le SIRS paiera des cotisations pour les agents présents en 2017 et 2018 sur les trois communes.

41/2018 : Mise en place des prélèvements automatiques pour cantine et garderie

Deux possibilités sont proposées à l'ensemble des membres :

- La facturation réelle
- La facturation prévisionnelle

Sur la base de 140 jours d'école, 14 jours par mois sont facturables.

La facturation réelle nécessiterait un pointage régulier toutes les semaines.

La facturation prévisionnelle, consisterait quant à elle, à une régulation. L'ensemble des membres ont opté pour ce mode de facturation en accordant une régulation tous les 3 mois (Décembre, Avril et Juillet)

Pour un bon fonctionnement, le prélèvement devra se faire vers le 5 ou 6 de chaque mois, ou éventuellement au 15.

Afin d'accorder une plus grande sincérité dans la facturation de la garderie, une estimation des enfants présents en garderie sera effectuée jusqu'à mi-septembre.

Il est rappelé que les foyers choisissant de conserver le paiement par chèque auront le même délai de paiement que ceux ayant choisis le prélèvement.

/2018 : Imprimantes et copieurs

M. DELISLE présente deux propositions aux membres :

- Soit de conserver le photocopieur de Rimou

Dans l'éventualité de revendre le photocopieur de Rimou au SIRS pour un montant de 253.44€, on ajoute pour l'année, un contrat de maintenance par le biais de la Générale de bureautique qui reviendrait à **534.24€**

- Soit engager des frais pour un achat

Des devis ont été demandés à deux sociétés : La Générale de bureautique et Rox Rotary

Pour la Générale de bureautique, le photocopieur revient à **712.22€ TTC**

Pour Rex Rotary, le photocopieur revient à **762€ TTC**

L'ensemble des membres sont d'avis de ne pas envisager d'achat.

Il a été demandé de consulter le contrat pour le photocopieur de Romazy car celui-ci à un fonctionnement irrégulier. Après discussion, il est décidé de faire une révision du matériel de Romazy et valider la proposition de Rimou s'il s'avérait que le photocopieur actuellement en service fonctionnerait mal.

42/2018 : Situation du personnel pour la rentrée

Un emploi du temps par agent a été effectué :

BRUNE Elodie

Horaires	Temps de travail	Activité
7h30 – 8h35	1h05	Garderie et accompagnement
8h35 – 12h15	3h40	ARSEM
12h15 – 13h15	1h	Pause
13h15 – 16h30	3h15	ATSEM
16h30 – 18h30	2h	Garderie et accompagnement
Total amplitude	11h	10h 1h

PEUVREL Monique

Horaires	Temps de travail	Activité
7h – 8h35	1h35	Garderie
8h35 – 8h45	10 min	Rangement garderie
8h45 – 9h	15 min	Pause
9h – 14h45	5h45	Cantine
14h45 – 16h30	1h 45	Pause
16h30 – 19h	2h30	Garderie
Total amplitude	12h	10h 2h

ROUSSEL Lydie

Horaires	Temps de travail	Activité
12h – 12h15	15 min	Lavage des mains
12h15 – 13h15	1h	Cantine
13h15 – 13h35	20 min	Surveillance dans la cour
13h35 – 13h45	10 min	Aide nettoyage cantine
Total amplitude	1h45	1h45

SOURDIN Nathalie

Horaires	Temps de travail	Activité
12h – 13h15	1h15	Cantine
13h15- 13h45	30 min	Aide nettoyage cantine
Total amplitude 1h45	1h45	

A cet effectif, un agent supplémentaire sera présent pour le mois de Septembre : Mme LEGONIN. Elle effectuera la surveillance à la cantine.

Ainsi, le lundi 3 et mardi 4 Septembre, Mesdames LEGONIN, ROUSSEL et SOURDIN encadreront les enfants à la cantine le midi.

A partir du jeudi 6 Septembre, Mme SOURDIN effectuera des heures de secrétariat en remplacement des heures de cantine durant le mois de Septembre.

Il est proposé que le secrétariat du SIRS s'effectue tous les lundis de 15h à 19h.

43/2018 : Décision Modificative n°2

Afin de pouvoir financer l'aide pour les enfants en difficulté en milieu scolaire (le RASED), amputé au compte 6558 : Autres contributions obligatoires, il a été nécessaire de débiter le compte 6218 : Autre personnel extérieur d'un montant de 400€ afin de créditer le compte 6558 de ce montant.

CREDIT AU CHAPITRE 65 CONSEIL DU 24 AOUT 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

44/2018 : Titularisation de Madame PEUVREL Monique

Monsieur BATTAIS rappelle que Madame PEUVREL Monique occupe depuis de nombreuses années un poste de cantinière sur la commune de Romazyet de surveillance sur l'ancien Regroupement Scolaire,

Que les services accomplis par Madame PEUVREL Monique ont donné satisfaction

Les heures initialement prévues à 27.7 vont passer à 28 heures

Que les deux caisses ont été consultées: IRCANTEC et CNRACL, pour être affilié à la CNRACL

Vu la délibération n° 02/2018 : Demande de retrait du SIRS de la commune de Chauvigné

Vu la délibération n° 18/2018 : Modification et création des postes pour la rentrée scolaire 2018-2019

Vu la délibération n° 33/2018 : Validation des recrutements

M Le Président propose de ce fait la titularisation de Madame PEUVREL Monique sur la base de 28h

Après délibération, cette proposition est validée à l'unanimité.

Madame PEUVREL aura le statut de stagiaire pour une période de 1 an, à la suite de laquelle elle sera titularisée.

/2018 : Divers

Le mail de M RAULT envoyé le 27 Août 2018 est présenté. Celui-ci fait part de l'étonnement de Mme AUSSANT dû à la diminution de son salaire en Juin pour ses absences liées à l'hospitalisation de son conjoint, M BATAIS effectue la lecture du document officiel du CDG concernant les autorisations d'absences stipulant qu'une délibération doit être prise pour appliquer le règlement du CDG.

A ce jour, il n'y a pas eu de délibération, en conséquence, les propositions facultatives ne peuvent être appliquées.

Pour y remédier, il faudrait ajouter ce point à l'ordre du jour pour une application dans le futur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22h30.

M. AUBREE Anthony absent	M. BATAIS Loïc	M. BRUNEL Jean-Claude
Mme CHARTIER Marie-Thérèse	M. DELISLE Éric	Mme PAIRÉ Nicole
M. PARENT Arnaud absent	Mme ROUANET Jeanine	